

Espaces définitoires polémiques et construction éthotique dans la lutte contre les féminicides : une analyse du compte Instagram Collages Féminicides Paris

Polemic definitory spaces and ethotic construction in the struggle against femicides: an analysis of the Instagram account *Collages Féminicides Paris*

Nora Gattiglia¹

Abstract: In this article, I will use the theoretical and methodological framework of French discourse analysis and the theory of argumentation in discourse to analyse a radical discourse, that of the Instagram account *Collages Féminicides Paris* (CFP), dedicated to the publication of feminist collages on the eponymous theme. The analysis will be developed in two parts. In the first part, I will look at the ethotic construction produced by the polemical definitions of the notion of “femicide”, the meaning of which is worked out in opposition to the usual expectations. The problematic nature of the word “femicide” stems from the groups attack on cisnormativity, namely the perspective that constructs “cisgender bodies” as part of the social norm, and “trans bodies” as bodies outside the norm” (Bottici 2023 [2020]: 35). In this sense, CFP produces a polemical counter-definition of both the murderous gesture and the subjectivity under attack, the “woman”. In the second part, I will analyse the role of verbal violence in CFP’s discourse, in particular the threat against the group’s enemies and its ethotic function.

Keywords: transfeminism, definition, verbal violence, femicide, digital activism

1. Le compte Instagram Collages Féminicides Paris, un discours de la radicalité transféministe

En 2019, se diffusent en France² les collages féministes au sujet des féminicides et des violences patriarcales, les premières villes

¹ Université de Gênes ; nora.gattiglia@edu.unige.it.

² Le collectif *Insomnia* avait déjà inauguré cette pratique en 2016 (Zinzius 2023), sans pourtant qu’elle se répande. Dès 2019, d’autres comptes Instagram sont nés qui témoignent de la diffusion des collages féministes à l’échelle internationale.

concernées étant Paris, Marseille et Lyon³. Parallèlement, plusieurs groupes créent des profils Instagram pour partager les photographies des collages, en choisissant ainsi un réseau social numérique (RSN) consacré à la « photographie sociale » (« social photography » ; Champion 2012) qui comporte une « re-médiatisation » (« remediation ») du quotidien dans de nouveaux contextes de visibilité et de connexion sociales (Zappavigna 2016) ; une pratique qui a des retombées importantes en termes de circulation des discours engagés, radicaux et extrêmes (Cardon, Granjon 2010), aussi dans le cadre de l'activisme féministe (Jouët 2018 ; Jouët *et al.* 2017).

Les publications Instagram analysées dans cet article sont issues du compte du collectif Collages Féminicides Paris (CFP), le plus actif avec 1 278 posts publiés à partir de septembre 2019, mois de création du compte, au 19 avril 2024, date de constitution du corpus. Le compte CFP est suivi par 79.900 personnes abonnées, et suit à son tour 668 comptes⁴. Seules les publications sont étudiées et donc les représentations des collages, et non déjà les objets-collages dans leur matérialité physique. Cette approche risque de mystifier la porosité des frontières entre pratiques en/hors ligne, porosité qui prend toute son ampleur dans des études de type (n)ethnographique (Despoutin-Lefèvre 2021) ; néanmoins, ce choix se justifie par le cadre théorique et méthodologique dans lequel je situe mon propos. En suivant une démarche d'analyse du discours dite « d'école française » (Maingueneau 1991 : 18), le corpus répond au but d'appréhender le discours « comme intrication d'un texte et d'un lieu social » par le biais d'un « dispositif d'énonciation spécifique » (Maingueneau 2005 : 66). Le corpus a donc été créé à partir d'une « unité topique domaniale », à savoir un espace « déjà 'prédécoupé' par les pratiques verbales » (*ibidem*) – le cas échéant, le type de discours politique et le genre du post Instagram militant (Gattiglia, à paraître) ; il se centre sur la production d'un énonciateur relevant d'un positionnement précis, le transféminisme⁵ radical. Dans l'analyse des publications, une attention particulière est portée aux énoncés iconotextuels⁶ (les photographies des col-

³ Les collages peuvent entrer en relation avec les lieux où ils sont apposés, ciblés en raison d'un rapport la violence dénoncée ou l'agresseur, mais ce n'est pas toujours le cas. Pour un regard concerné, je renvoie à l'ouvrage du collectif *Notre colère sur vos murs* (2022) et à l'article de Laura Zinzius (2023), dont l'analyse de discours est corroborée par des entretiens.

⁴ Le nombre d'abonnés, entre 1.000 et 100.000, fait de CFP un « microinfluenceur » (Conde, Casais 2021). Pour une discussion approfondie des paramètres socomuniques et de leurs effets sur la construction de l'autorité discursive, je renvoie à Vicari (2023).

⁵ Le transféminisme s'inspire d'une approche déconstructionniste à l'égard du genre (on peut citer à cet effet l'auteure J. Butler (2008 [1990]) et dont le sujet politique correspond à toutes les subjectivités déviantes par rapport à la norme patriarcale.

⁶ Un iconotexte (Nerlich 1990) est caractérisé par la co-présence de deux codes, linguistique et iconique, dans le même contenu (comme dans le cas des bandes dessinées, des albums, des films). Une notion proche est celle de « technographisme », proposée par Marie-Anne Paveau (2017, 2019), à savoir, « une production plurisémiotique associant

lages), qui forment le contenu de base sur Instagram (Lacaze 2020) ; leur interprétation est intégrée par les légendes, la partie verbale qui peut accompagner l'image⁷.

J'ai parlé d'un discours transféministe « radical » : il faut spécifier cette qualification, la notion de « radicalité » recoupant parfois celle d'« extrémisme ». Pourtant, définir le « discours extrémiste » depuis une perspective discursive est une opération complexe. Cette expression est souvent employée dans le cas des discours issus de sources énonciatives dont l'« extrémisme » est défini en amont, à partir d'une dimension extra-discursive : c'est le cas des organisations terroristes recensées par les institutions veillant à la sécurité nationale et internationale. Le risque de cette approche, qui consiste à poser une équivalence entre qualification de la source énonciative et contenu de l'énonciation, est de tourner en boucle : ce type de définition ne permet pas de rendre compte du phénomène plus général des réalisations discursives de l'extrémisme. Cette première difficulté s'accompagne d'une seconde : est-ce qu'une définition transhistorique et transgéographique de l'extrémisme serait réellement possible ? Les recherches menées par le groupe DRAINE dans une perspective d'analyse du discours prennent une direction différente qui porte au jour la relation entre l'« extrémisme » et son contraire, le discours hégémonique. Ainsi, le discours extrémiste peut être défini comme un discours déviant, qui dépasse les normes sociétales établies (Rinn 2023) dans le but de subvertir un ordre social existant par des moyens violents (Lorenzi Bailly, Moïse 2022). Pourtant, les définitions socio-historiquement situées permettent d'appréhender le discours « extrémiste » différemment. Si c'est la distance par rapport au « centre » à définir l'extrême, un discours « extrémiste » peut être considéré comme un discours de la marge : en raison de la distance qui les sépare du discours dominant, ces discours habitent un espace décentré, liminal, justement « extrême ».

2. La violence subie : l'activité définitoire autour de la notion de « féminicide » comme stratégie argumentative

Les études classiques sur la définition (Martin 1983 ; Riegel 1990), aussi bien que des recherches plus récentes (Bisconti 2022), font recours à des critères définitoires qui peuvent être de nature formelle et/ou pragma-énonciative. Une approche interactionnelle à la

texte et image dans un composite multimédiatique natif d'internet, produit par des outils et des gestes technologiques et entré dans les normes des discours numériques natifs » (2019 : 6). Il me semble que la notion de technographisme garde son intérêt dans l'étude de quelques contenus (socio)numériques spécifiques, alors que la notion d'« iconotexte » reste valide dans la description des énoncés contenus dans les collages et intégrés sous forme de photographies dans le post Instagram.

⁷ Comme les dynamiques dialogales avec les usagers ordinaires sont presque inexistantes, je ne prendrai pas en considération les commentaires.

définition est déjà présente chez Martin Riegel, en ce que cet acte de langage est défini comme « un acte empiriquement observable qui répond à la question, explicite ou implicite : ‘Qu’est-ce que X ?’, interprétée comme une demande d’information sur le sens de l’unité codée X » (1987 : 33). C’est dans une approche interactionnelle que je situe mon propos, en suivant notamment Alice Krieg-Planque (2022), qui appréhende l’activité définitoire comme une « activité de discours reliée à des pratiques sociales [...], comme énonciation en train de se faire [...], comme interaction ayant eu lieu en amont de la définition-résultat [...] » et, ce qui nous intéresse ici, « comme objectif d’une action politique et/ou sociale » (Krieg-Planque 2022 : 256-257), notamment dans les discours dits « engagés ». Les préoccupations qui fondent l’activité définitoire dans ce type de discours seront moins métalinguistiques ou épistémiques que politiques : dans les discours politiques, l’activité définitoire met en cause l’adéquation du lien référentiel entre le signe et l’objet, et vise sa transformation. Cela explique la fonction argumentative de la définition dans les discours politiques (Doury & Micheli 2016), qui peut prendre des accents polémiques : la définition, d’ailleurs, comporte souvent une mise en question des définitions précédentes (Rabatel 2022), notamment lorsqu’elles sont issues de positionnements distants, porteurs de conditions de vérité du rapport entre signe et référent qui sont inconciliables.

Si l’activité définitoire est fréquente dans les discours politiques de tous bords, les discours politiques sur le genre semblent être traversés par une activité définitoire particulièrement intense (Doury & Micheli 2016 ; Greco 2019 ; Husson 2020; Krieg-Planque 2022), qui témoigne de la nature éminemment instable (Butler 1990 ; Chetcuti & Greco 2012) et polémique de cette notion. Un cas spécifique est celui du retour définitoire sur la catégorie de « féminicide » dans les publications de CFP, qui touche à la catégorisation non seulement du phénomène, mais des victimes de cette violence extrême. Néanmoins, pour mieux saisir les emplois argumentatifs des définitions de « féminicide » par CFP, il convient de retracer traçant le parcours du mot dès sa création en milieu féministe anglophone, jusqu’à la création de la définition française et à son passage dans le discours institutionnel français, cautionné par la Commission d’enrichissement de la langue française le 16 septembre 2014⁸.

On fait remonter à 1976 la première occurrence de « féminicide » dans son acception féministe actuelle⁹, avec le discours de l’activiste états-unienne Diana E. H. Russell lors du Tribunal international des crimes contre les femmes, à Bruxelles. La première définition est donnée par D. Russell et Jill Radford dans leur anthologie *Femicide*:

⁸ <https://www.culture.fr/FranceTerme/Clin-d-oeil/FEMINICIDE> (consulté le 26 août 2024).

⁹ Le mot circule en français à partir du XIX siècle, mais sa signification n’est pas stable et elle ne correspond pas à l’usage contemporain (Giacinti 2020).

The politics of women killing (1992) : le féminicide est défini comme « the misogynistic killing of women by men » (*ibidem*, p. xi), le meurtre des femmes par des hommes pour des motifs misogynes. Cette définition présente la structure associée aux définitions lexicographiques, avec la spécification du genre prochain et d'une ou de plusieurs différences spécifiques. Le genre prochain est le « meurtre » ; les différences spécifiques correspondent à l'identité de la victime (les femmes) et de l'agresseur (les hommes), et aux raisons pour lesquelles la victime a été tuée (la haine patriarcale). Dans la décennie suivante, des définitions institutionnelles supranationales apparaissent, comme par exemple la définition de l'OMS en 2012 ; mais la définition qui sera reprise par les institutions françaises est celle contenue dans la Déclaration de Vienne des Nations Unies de 2012¹⁰, que je reproduis ici dans la version française¹¹:

Le terme 'Féminicide' désigne le meurtre des femmes et des filles en raison de leur sexe. Il peut prendre la forme, entre autres de 1) meurtre à la suite de violence conjugale ; 2) torture et massacre misogyne ; 3) assassinat au nom de 'l'honneur' ; 5) meurtre ciblé dans le contexte des conflits armés ; 5) assassinat lié à la dot des femmes ; 6) mise à mort des femmes et des filles en raison de leur orientation sexuelle ; 7) assassinat systématique de femmes autochtones ; 8) feticide et infanticide ; 9) décès à la suite de mutilations génitales ; 10) meurtre après accusation de sorcellerie et 11) autres meurtres sexistes associés aux gangs, au crime organisé, au narcotrafic, à la traite des personnes et la prolifération des armes légères.

Il s'agit d'une définition à la fois intensionnelle et extensionnelle : l'intension « détermine les critères définitoires d'une catégorie, l'extension regroupe l'ensemble des objets qui entrent dans une catégorie » (Trimaille 2021 : 35). La première partie de la définition est donc intensionnelle : elle présente le genre prochain et les différences spécifiques qui caractérisent le référent. Le reste de la définition, de type extensionnel, s'appuie sur des exemples, qui servent de prototypes (Kleiber 1990). Au-delà des similitudes apparentes, on remarque des écarts importants par rapport à la définition féministe de D. Russell et J. Radford, notamment dans la partie intensionnelle qui touche au genre prochain et aux traits spécifiques de la notion. Dans la définition onusienne, il reste (1) la mort violente (2) des femmes et des filles (3) en raison de leur sexe (4) mais il manque deux éléments fondamentaux, l'agent qui donne la mort, à savoir (5) les hommes, et le motif du meurtre, (6) la haine patriarcale.

¹⁰ Entre 1996 et 2010, D. Russell est invitée à exposer sur le thème des féminicides dans des initiatives de l'ONU (Atzeni 2022), et participe également au Symposium sur le féminicide de 2012 d'où sortira la définition onusienne.

¹¹ <https://www.unodc.org/unodc/fr/ngos/DCN5-Symposium-on-femicide-a-global-issue-that-demands-action.html> (consulté le 13 juillet 2024).

La distance entre définition féministe et définition institutionnelle se creuse finalement dans l'entrée « féminicide » de la base de données terminologique des Nations Unies, UNTerm :

French

féminicide *Term*

Source: Validé par la Section française de traduction, ONUG (avril 2018) France, JO du 16/09/2014

Sources: [A/70/93](#)

fémicide *avoid*

Definition

Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'un enfant en raison de son sexe. Le féminicide peut désigner un meurtre à caractère individuel ou systématique.

Figure 1 : Définition terminologique onusienne de « féminicide »

En 2014, cette définition est intégrée dans les sites officiels du gouvernement français. Évidemment, la notion de « féminicide » a subi des transformations importantes lors de son appropriation de la part du discours institutionnel, à partir de la disparition, dès la Déclaration de Vienne, des agents du meurtre, les hommes¹². L'inscription de « féminicide » dans le lexique institutionnel comporte la perte de la charge polémique originaire du terme, ce qui faisait de « féminicide » un « mot-argument » (Moirand 2007) : en impliquant l'identification d'une catégorie spécifique d'agents, « féminicide » contenait en soi une argumentation. La notion de « mot-argument » a été développée par Anne-Charlotte Husson (2017), qui parle de « mots agonistiques », appartenant à une catégorie d'« unités lexicales intrinsèquement argumentatives qui véhiculent des antagonismes sociaux et font appel à la mémoire discursive ». Selon l'auteure, les mots agonistiques sont porteurs d'une hétérogénéité discursive polémique et coagulent des débats sur les « conditions de pertinence et de vérité » d'un référent donné. On pourrait donc avancer l'hypothèse que « féminicide » est un mot-argument, dont la nature argumentative peut être enrichie par une charge plus spécifiquement polémique selon le positionnement discursif de l'énonciateur. Revenons donc aux définitions mobilisées dans le corpus : dans le discours de CFP, l'emploi argumentatif de la définition de « féminicide » ne se focalise pas spécialement sur les agresseurs, mais sur les victimes de féminicides. La polémique qui est activée concerne non déjà la différence spécifique qui fait des hommes les responsables des meurtres, mais les victimes.

¹² Atzeni (2022) parle à ce propos d'un « lissage discursif », à savoir « le gommage des formes de diversité et d'hétérogénéité en général » (Oger et Ollivier-Yaniv 2006), y compris l'oblitération de mots à charge polémique, dans le discours onusien sur les féminicides : cette interprétation peut être étendue au discours institutionnel français.

Dans certaines publications, CFP spécifie les manières dont les victimes ont été tuées¹³ ; il ne s'agit pourtant pas d'énoncés définitoires, mais de brefs récits, que je caractérise de « narrations minimales » :



Figures 2a-b : Féminicides

À côté de ces narrations minimales, on retrouve les collages définitoires, qui adressent la question des prototypes. Les définitions données par CFP ne se bornent pas à un seul exemple représentatif de la classe d'occurrences, à un seul prototype ; si la définition onusienne présentait une liste aporétique de faits pouvant être reconduits au phénomène plus vaste des féminicides, les définitions extensionnelles de CFP touchent surtout à l'identité des victimes. En effet, les collages définitoires introduisent une pléthore de prototypes inédits, comme les travailleuses du sexe, les femmes transgenres, les femmes*¹⁴ qui se sont suicidées suite à des violences patriarcales :

¹³ Par un souci de lisibilité, les images ont été coupées sous la légende, en éliminant l'espace vide qui restait dans la capture d'écran.

¹⁴ Dans certains milieux transféministes et *queer*, notamment en Italie, le mot « femme », accompagné d'un astérisque, indique toutes les subjectivités genrées (et sexées) opprimées par le patriarcat.



Figures 3a-c : Prototypes de « féminicide »¹⁵

¹⁵ Par des raisons d'espace, je ne fournis ici que quelques exemples des trois prototypes les plus fréquents.

Les catégories de victimes produites par les prototypes ne sont pas en concurrence avec les victimes de la définition standard, à savoir une « femme, une fille ou une enfant(e) » (FranceTerme). On retrouve ces dernières victimes dans plusieurs collages, mais surtout dans les narrations minimales (Fig. 2a-b). En revanche, les collages définitoires convoquent des prototypes « alternatifs » ou « déviants » par rapport aux narrations médiatiques (Sapio 2022 ; Lalli 2021 ; Sepulchre 2019) et institutionnelles (Giacinti 2021) des féminicides. Toutes ces auteures soulignent l'attention portée par les médias aux meurtres de jeunes femmes cisgenres par un partenaire ou ancien partenaire, avec une invisibilisation notamment des travailleuses du sexe, des femmes handicapées ou âgées et, j'ajoute, des femmes transgenres. Cette lecture « conjugaliste » et « familialiste » (Giacinti 2021) des féminicides est également présente dans le discours institutionnel, y compris dans le discours chiffré : les statistiques officielles des féminicides ne tiennent compte que des meurtres de femmes cisgenres dans le cadre d'une relation intime hétérosexuelle, actuelle ou passée¹⁶.

La portée polémique des définitions extensionnelles de CFP sur les féminicides concerne justement la relation entre les prototypes proposés par CFP et le paradigme désignationnel normalement convoqué par la définition institutionnelle de « féminicide » et les emplois institutionnels et médiatiques du mot¹⁷. Marianne Doury et Raphaël Micheli, qui étudient la fonction argumentative des définitions, soulignent la nature d'« indice polémique », pour ainsi dire, de cette stratégie :

[l]'émergence d'une activité définitoire est donc symptomatique de l'existence d'un « problème ». Tant qu'un mot fait consensus, que sa définition lexicale et/ou juridique donne le sentiment qu'elle coïncide avec l'état du monde auquel il renvoie, nul ne se sent tenu d'en rappeler, discuter, éventuellement remodeler la définition (Doury & Micheli 2016 : 123).

En faisant référence à cette étude même, A.-C. Husson (2020) interroge le présupposé qui est à la base des approches interactionnelles de la définition, à savoir l'interprétation de tout énoncé définitoire comme une réponse à une question du type « Qu'est-ce que X ? ». Non seulement les définitions ont une nature argumentative, mais plus spécifiquement polémique : l'interaction qui fonde la définition devient confrontation. Selon l'auteure, « la mise en question

¹⁶ <https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-pour-l-annee-2022#:~:text=En%202022%2C%20145%20morts%20violentes,soit%20%2D3%2C28%25> (consulté le 10 juillet 2024).

¹⁷ M. Giacinti se penche également sur les discours juridiques, qui ne sont pourtant pas pris en compte ici.

du mot, qui suscite l'activité définitoire, est *déjà*, en soi, une mise en conflit. La définition n'intervient donc pas comme réponse à une question mais à un argument » (Husson 2020, en ligne), ce qui revient à dire que toute définition comporte un positionnement énonciatif, et toute définition alternative correspond à une mise en question de ce positionnement. Les définitions de CFP et les prototypes convoqués interrogent donc le prédicat général de la notion (« Qu'est-ce qu'un meurtre ? ») et les traits spécifiques (« Qu'est-ce qu'une femme, une jeune fille ou une enfant¹⁸ ? » ; « Qu'est-ce que cela veut dire d'être tuée en raison de son sexe/son genre ? »). Dans ce sens, en convoquant des prototypes invisibilisés qui portent au jour des violences ignorées (Mendes 2022), les réponses fournies par les collages féministes entrent dans une relation interdiscursive polémique avec le paradigme désignationnel de « féminicide » qui circule dans le discours médiatique et institutionnel.

3. La violence agie : les représentations de la violence comme stratégie éthotique

Plusieurs publications adressent la question des violences patriarcales par le biais d'énoncés iconotextuels relevant de la violence verbale et, plus précisément, de la menace (Laforest 2023). Dans cette seconde partie de l'analyse, j'interroge le rapport que CFP tient à la violence agie, et notamment l'*ethos* qui en ressort. Cela étant une notion complexe, demandant la prise en compte d'un corpus plus vaste, l'étude de la construction éthotique de CFP sera limitée aux effets éthotiques de la violence verbale. Je me concentrerai notamment sur l'*ethos* montré (Maingueneau 1999) de CFP, à savoir l'image de soi qui découle de l'acte d'énonciation (Ducrot 1984 ; Amossy 2010) ; pour ce faire, il faut prendre en compte le type particulier d'énonciateur qui est CFP. Le compte, qui rapporte et commente les actions de plusieurs groupes de militant.e.s rassemblés sous l'égide d'un « nous », est un locuteur collectif (Gardin 1976 : 16-18), dont la construction éthotique garde quelques spécificités¹⁹. La notion d'« *ethos* collectif » (Orkibi 2008, 2013, 2015, 2016) a été justement développé dans le cadre d'une analyse des discours protestataires, dont les visées sont de fabriquer, de renforcer et parfois de mobiliser une collectivité. On voit donc que la fonction persuasive de l'*ethos*, au centre de sa conception rhétorique la plus traditionnelle, est accompagnée de bien d'autres

¹⁸ On a assisté à une évolution dans le discours de CFP sur les féminicides en ce qui concerne les personnes non-binaires et les hommes transgenres : ces morts sont parfois nommées comme des « féminicides », mais pas toujours.

¹⁹ Une seconde spécificité est la nature socio-numérique de ce discours, qui ne sera pas ici abordée sauf sous l'angle des dynamiques énonciatives présentes dans les publications. Je renvoie à cet effet à des travaux qui touchent à d'autres RSN plus étudiés, et notamment Facebook (Rosier 2020, 2015 ; Lippert 2023) et X (Gattiglia 2024).

fonctions : Ruth Amossy et Eithan Orkibi les énumèrent dans leur introduction à un ouvrage consacré à la notion, *Ethos collectif et identités sociales* (2021). Les auteurs identifient six fonctions principales : constitutive, de promotion, identitaire, de positionnement, de polarisation, de réparation ; bien que le cadre théorique de deux auteurs soit ici mobilisé, je considère que toutes les fonctions éthotiques, et notamment celles de l'*ethos* collectif, sont au service de la construction identitaire, et que celle-ci se réalise grâce à deux mécanismes : l'évocation des similarités entre les membres du groupe, ou l'expression des différences par rapport à un groupe autre. Les fonctions énumérées par les auteurs pourront donc être considérées comme des fonctions identitaires (macro-fonction) et ensuite être divisées en deux groupes (fonctions spécifiques), à savoir les fonctions identitaires de similarité et les fonctions identitaires de différenciation. Dans le premier groupe, on retrouve les fonctions constitutive et de promotion ; dans le second, la fonction de positionnement, notamment par rapport aux adversaires ; la fonction de polarisation, qui distingue le « nous » du groupe et un « eux » adverse ; et la fonction de réparation face à des représentations dévalorisantes du groupe²⁰. Dans les publications qui mobilisent des formes de violence verbale, les fonctions de différenciation prévalent, et notamment les fonctions de positionnement et de polarisation. CFP construit des antagonismes à géométrie variable, en créant des figures de l'adversaire diverses, notamment le patriarcat et la catégorie générale des agresseurs. Il en ressort un *ethos* que l'on pourrait définir de différentes manières : « combattant », « guerrier », « batailleur »... autant de qualifications qui, bien que facilement appréhendées, risquent d'être purement intuitives. Certains ouvrages ont proposé des classifications d'*ethos* plus rigoureuses, notamment en ce qui concerne l'*ethos* des acteurs politiques (Charaudeau 2005 ; Raus 2021) ; pourtant, elles semblent à la fois trop vastes et trop spécifiques pour être appliquées à un énonciateur qui se situe dans le type de discours politique, mais depuis un positionnement militant et trans-féministe. Pour pallier cet inconvénient, il me semble nécessaire de délimiter davantage le champ : en partant des observables discursifs de la violence, des énoncés seront étudiés qui relèvent de la violence verbale ; pour en comprendre la portée, la violence verbale de CFP sera située dans un cadre de référence plus spécifique, et notamment celui des études, par ailleurs peu nombreuses, sur la violence féministe. Ce faisant, j'endosse une vision constructiviste et interdiscursive de la violence (agie) qui intègre la mobilisation des observables discursifs, et qui consiste à placer toute analyse de la violence féministe dans les récits circulant sur celle-ci dans un espace et un moment donnés.

²⁰ Cette énumération pourrait peut-être être réduite grâce à des agglutinations entre fonctions, ou alors élargie dans des efforts d'analyse fine ; en tout cas, elle illustre la diversité, la complexité et l'hétérogénéité de l'*ethos* en discours.

Comme le disent les sociologues Coline Cardi et Geneviève Pruvost,

Dans cette perspective constructiviste, on ne considérera pas que la violence [...] existe indépendamment des «grands récits » [Ange-not 2005 ; Lyotard 1979], autrement dit les discours sociaux d'une époque qui lui confèrent un sens et constituent de puissants appareils argumentatifs en vertu de leur dimension narrative [...]. Pour penser la violence des femmes, il convient par conséquent de procéder à un recensement de ses mises en récits typiques [...]. (Cardi & Pruvost 2012 : 16)

C. Cardi et G. Pruvost placent notamment la violence féministe dans le grand récit de la violence hors-cadre (au sens de Goffman), en ce qu'elle a été longuement rejetée par le Mouvement pour la Libération des Femmes en France, et plus généralement dans les mouvements féministes à l'international (Dorlin 2017). Là où on peut trouver des traces de violence, il s'agit notamment d'événements atypiques, qui misent sur l'ironie et le paradoxe pour faire un point : « La très grande majorité des mouvements féministes, lesbiens et bisexuels a opté pour des mises en scène parodiques et insolentes sans passage à l'acte, privilégiant la performativité de la représentation sur la violence effective » (*ibid.* : 44). Les narrations sociétales sur la violence féministe du passé et du présent informeront donc les paragraphes suivants, consacrés aux formes de la violence verbale de CFP et à ses effets argumentatifs.

3.1. Le patriarcat, cible abstraite d'une violence ludique

Le patriarcat est une figure de l'opposant qui revient fréquemment dans le corpus. Pour qualifier cette cible, on peut s'appuyer sur la définition qu'en donnent les colleur.euse.s²¹ dans *Notre colère sur vos murs*, paru en 2022 : « Type d'autorité sociale ou l'autorité domestique et l'autorité politique sont exercées par les hommes chefs de famille. Système où le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel » (Collages Féminicides Paris 2023 ; les auteures citent le CNRTL et Jablonka 2019). Il s'agit donc d'un « type d'autorité », d'un « système », ce qui rend cette cible à la fois omniprésente et insaisissable. C'est contre cette cible que CFP profère les énoncés les plus violents, des menaces de mort :

²¹ J'utilise la forme choisie par le collectif.



Aimé par [redacted] et autres personnes
collages_femicides_paris 8 mars 2023 - Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et des minorités de g... plus
21 mars 2023



Aimé par [redacted] et autres personnes
collages_femicides_paris 8 mars 2023 - Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et des minorités de g... plus
21 mars 2023



Aimé par [redacted] et autres personnes
collages_femicides_paris Le 26 avril 2022, nous célébrons la 40ème journée de visibilité lesbienne - journée de lutte co... plus
Voir les 4 commentaires
8 mai 2022



Aimé par [redacted] et autres personnes
collages_femicides_paris 8 mars 2023 - Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et des minorités de g... plus
Voir les 5 commentaires
21 mars 2023

Figures 4a-d : Menaces de mort contre le patriarcat

Comme le remarque Laforest (2023), la menace a une fonction « extorcatrice » ou directive, visant un comportement désiré de la part de la cible pour empêcher que l'événement se déroule (Laforest 2023 : 269). Elle implique également une relation triadique entre le mal invoqué, l'agent du mal et la cible, ce qui comporte donc que l'énonciateur de la menace s'engage pour que le mal arrive de sa part : « [l]e trait distinctif de la menace est l'agentivité du locuteur ou de la locutrice : c'est par lui ou elle que le mal arrive » (*ibid.* : 270). Si l'énonciateur n'était nullement impliqué dans le déroulement de l'événement menacé, il s'agirait d'un acte de langage de type différent, comme une malédiction (un événement dont la source n'est pas un agent humain) ou un avertissement (l'énonciateur n'est pas directement impliqué dans le mal qui va se produire). Dans le cas des menaces réalisées par les collages de CFP, l'événement ne peut pas se dérouler de la manière prévue, mais pour une raison différente, qui touche à la nature de la cible. En effet, la nature ludique de certains de ces énoncés découle en partie des jeux de mots comme « queerosène » ou « patriarcrame²² », ou de détournements des comptines comme « Les livres au feu, les maîtres au milieu » (fig. 6b, plus bas) : une caractéristique du slogan est d'ailleurs l'emploi de mots-valises, d'assonances, de doubles sens justement dans une visée de divertissement et d'accroche (Reboul 1975 : 77 s.). Une violence verbale qui convoque donc le parodique et le paradoxal, en cohérence avec les traditions féministes, lesbiennes et bisexuelles citées plus haut (Cardi & Pruvost 2012). Mais la ludicité origine aussi du hiatus entre la menace de mort, ce qui implique un objet animé de la violence, et la nature immatérielle et donc inatteignable de la cible. Comment évaluer, donc, le sérieux de cette violence ? Il est évident qu'ici la véritable cible de l'acte de langage ne coïncide pas avec la cible de la violence invoquée. Il s'agit plutôt d'une mise en scène au profit du public, sur Instagram et dans la rue, visant un effet qui a été souligné pour d'autres actes de langage relevant de la violence verbale, comme les insultes : « la mise en spectacle des insultes publiques tandis que la question de l'identité laissait peu à peu sa place à celle de l'*ethos*, l'usage instrumentalisé de l'insulte servant à la mise en scène du locuteur insulteur » (Rosier 2012). On retrouve la même posture dans des publications mettant en scène une plus générale agressivité verbale, toujours relevant de l'hyperbole :

²² Mots-valises formés, respectivement, par « queer » + « kérosène », et « patriarcat » + « cramer » (*pop.*, « brûler »).



Figures 5a-b : Collages relevant de l'agressivité verbale

Dans la figure ci-dessus, on remarque dans la publication à droite la mention d'une deuxième figure d'adversaire, celle des agresseurs. La menace de mort (figurée) présente ici fait exception : si cette catégorie est toujours la cible des menaces, il ne s'agit jamais de menaces de mort. En revanche, cette catégorie se trouve au centre d'une dynamique d'affrontement direct avec CFP.

3.2. Les agresseurs et la justice par les collages

La deuxième série de publications concerne la catégorie des agresseurs au sens large. Ils font eux aussi l'objet de menace, comme dans les publications ci-dessous :



Figures 6a-b : Menaces visant la catégorie des agresseurs

Les slogans de ces publications laissent un certain degré d'ambiguïté par rapport au « mal » au centre de la menace, notamment dans la figure 6b. Quel est l'événement menacé ? S'agit-il d'une convocation devant le juge, et donc d'un avertissement ou même d'une « malédiction » interpellant un agent supérieur (le droit, la justice) capable de mettre fin à l'impunité par une action juridique de condamnation ? La légende permet d'évacuer l'ambiguïté : il s'agit d'une des fonctions principales des légendes de CFP. En contextualisant le geste militant, la légende le rend intelligible auprès du public ; elle joue le rôle de pivot entre l'énonciation iconotextuelle qui est montrée en tant que signe de l'action accomplie, et l'hyperénonciateur (Mangueneau 2012), le transféminisme, qui détermine le régime de validité des énoncés dans une collectivité donnée. La légende (et, plus en général, les pratiques d'archivages qui participent des conditions de création et de circulation de la publication Instagram permet donc de *situer* le geste militant et de le rendre plus largement signifiant (Gattiglia, à paraître).

La légende de la figure 6b mentionne un agresseur spécifique, un personnage célèbre au centre d'un scandale et qui peut donc être

nommé. Mais c'est aussi le membre d'une catégorie plus vaste, celle des agresseurs. L'action menée contre un agresseur s'inscrit dans une démarche généralisée qui est la véritable mission du collectif :

- (1) Le 10 octobre, Mediapart dévoile les accusations de violences conjugales de 3 des ex-compagnes de Stéphane Plaza. Parmi ces violences : humiliations, menaces de mort, insultes, violences psychologiques et physiques (morsure, coup de poing, luxation et doigts cassés entre autres). [...]

Une enquête a été ouverte et le 24 octobre 2023, deux des victimes ont décidé de porter plainte.

Pour protéger sa star, la chaîne se dédouane complètement et continue de diffuser les émissions de Stéphane Plaza y compris son documentaire « Voyage avec mon père », le jour où les accusations sont parues.

C'est la conclusion de la légende qui permet d'éclairer la menace, lorsque CFP déclare :

- (2) Collage Féminicides Paris a décidé de dénoncer Stéphane Plaza en collant sur une dizaine de ses agences parisiennes. Nous continuerons de coller tant que les agresseurs continueront d'agresser dans la plus grande des impunités.

Le « mal » qui va se produire en l'absence d'une prise de position satisfaisante par M6 à l'égard de l'agresseur est l'activité de collage, ce qui permet de commenter le slogan affiché de deux manières. D'abord, au contraire de ce qui se passait dans le cas de la menace performative à l'égard du patriarcat, il s'agit d'une véritable menace : l'énonciateur s'engage dans l'accomplissement d'un acte qui dépend de lui. Ensuite, le fait de coller est construit comme un acte punitif, perçu comme négatif (menaçant, gênant, humiliant...) par la cible et issu d'une demande de justice. On retrouve ce cadrage des collages comme un châtiment dans d'autres publications du collectif :



Figures 7a-b : Collages comme actes de justice contre les féminicides²³

Il s'agit toujours de réagir à une violence subie, un acte qui est d'autant plus légitime que la disproportion entre violence subie et réaction mise en place est évidente. On retrouve la même approche dans les slogans exhortant à la « riposte féministe » :

²³ Dans l'image à droite, la punition des coupables est évoquée par le geste de lever en haut les brosses utilisées pour le collage.



Figures 8a-b : Riposte féministe

Le fait de coller, présenté comme une punition contre des agresseurs, est un acte de justice et surtout une conséquence des agressions subies. Cette narration configure les actions de CFP comme des gestes d'autodéfense, ce qui correspond à une tradition féministe de longue haleine (Dorlin 2017). Quid, donc, de la violence verbale des colleur.euses ? Les menaces contre le patriarcat sont intrinsèquement fautives : l'événement menacé ne pourra jamais se produire non seulement du fait de la portée de la tâche (la destruction du système patriarcal), mais surtout parce que, en anthropomorphisant leur cible, elles convoquent des scénarios irréalisables, paradoxaux et, de ce fait, ludiques. Pour ce qui concerne les menaces contre la catégorie des agresseurs²⁴, le mal invoqué, qui devrait servir de punition pour les actes terribles commis, est bien réalisé – il s'agit de l'action de coller, présentée à la fois comme geste réparateur face à l'impunité des agresseurs et violence défensive en tant que réaction à la violence patriarcale. Pour valider la menace, les collages sont donc présentés comme des gestes redoutables, malgré l'innocence du geste du

²⁴ Je n'ai pas pu analyser ici des collages contre les agresseurs qui reproduisent les mêmes caractéristiques de ludicité (« Depp au dépotoir » ; « Darmamain dans ta gueule »), et d'un goût pour l'hyperbole (« Séparer l'homme de l'artiste à la hache » ; « Violeur => Sécateur ») des collages contre le patriarcat analysés plus haut.

collage. Quel rôle joue alors la violence verbale dans la construction éthotique de CFP ? Pour répondre à cette question, il faut considérer la construction éthotique dans son imbrication du social et du discursif. La violence verbale des énoncés analysés, confirmée par la présence d'observables discursifs, doit être mise en relation avec les conditions d'existence du discours de CFP, notamment avec la manière dont ce discours s'inscrit dans le « grand récit » de la violence féministe – y compris en ce qui concerne les stratégies de lutte déjà légitimées par l'histoire. Nombre de sociologues ont souligné la nature performative de cette violence, et l'ont appréhendée comme un fait de langage ou, mieux, de communication. On a cité plus haut les sociologues C. Cardi et G. Pruvost, qui renvoient à la « la performativité de la représentation sur la violence effective » (2012 : 44) ; Éric Fassin rebondit sur le même point en observant que la « violence féministe [...] est d'autant plus efficace [...] qu'elle s'inscrit dans ce registre de la performance : elle la défait en la jouant, puisqu'elle lui confère inévitablement une dimension parodique » (Fassin 2012 : 347). Sans réduire toutes les actions et les groupes féministes à une même pratique, on peut reconduire les énoncés de CFP à une performance de la violence, plutôt qu'à la violence elle-même. D'un point de vue discursif, on pourrait avancer l'hypothèse qu'il s'agit non déjà de violence, mais d'agressivité, celle-ci étant une performance de la force et du pouvoir : l'agression est « un effort, une forme de mise en tension, pour se faire reconnaître, percevoir par autrui » (Fracchiolla 2013 : 20). C'est donc un acte qui veut signifier sa présence à l'Autre, en établissant un dialogue – la performance – avec sa cible.

Cette distinction entre violence muette et agressivité faconde peut être enrichie par une autre différenciation pertinente, celle entre « performance » et « performativité ». En parlant de la catégorie socio-discursive du genre, Noémie Marignier note à cet effet que « la performativité du genre [...] consiste dans l'interpellation des sujets par la *répétition des catégories naturalisées* du sexe », donc des catégories interprétatives socialement signifiantes qui s'imposent aux sujets ; alors que la dialectique performativité-performance est réalisée par « la performance du genre, entendue comme la manière dont les sujets s'approprient, réalisent et incarnent les normes du genre » (Marignier 2021 : 295) dans des réalisations spécifiques et singulières. La violence est donc investie par les colleur.euses d'une double manière, à la fois sous l'angle de la performativité (le recours à des schémas historiquement et socialement disponibles, comme la menace) et de la performance (le détournement de ces schémas dans des énoncés paradoxaux ou excessifs). En outre, la performativité de ces énoncés concerne également leurs retentissements sur la construction éthotique : en créant un espace d'agentivité pour les énonciatrices (c'est le trait distinctif de la menace ; v. Laforest 2023, plus haut), ils contri-

buent à la fabrication d'un sujet qui s'oppose de manière active et efficace aux agresseurs. Cette stratégie de positionnement et de polarisation par rapport aux opposants convoqués rebondit sur la construction éthotique, en créant une image de l'énonciateur comme sujet actif et réactif face à la violence.

4. Conclusion

En partant d'une conception de la radicalité comme discours de l'extrême qui reste pourtant capable de dialoguer avec la société, j'ai analysé le rôle de la violence, agie et subie, dans le discours sur Instagram d'un compte transféministe, Collages Féminicides Paris. Je me suis concentrée notamment sur l'activité définitoire qui accompagne le discours du compte fait sur les féminicides pour ce qui concerne le discours sur la violence subie ; et sur des collages relevant de la violence verbale et notamment de la menace, définie depuis une perspective discursive, dans l'analyse de la violence agie (verbalement) par le collectif, même si cette distinction demeure partiellement artificielle en ce que les deux notions sont imbriquées dans le discours violent d'autodéfense porté par le collectif. Le discours de CFP s'inscrit dans la définition de « radicalité » proposée en ce qu'il comporte deux caractéristiques principales : une distance par rapport aux normes sociétales et aux discours hégémoniques, représentée par les définitions polémiques autour de la notion de « féminicide » et de « femmes » ; et le recours à la violence verbale, notamment sous forme de menace, ce qui contribue à forger un *ethos* militant féministe capable de répondre aux agressions venues de l'extérieur. On pourrait se demander laquelle des deux stratégies est la plus « radicale » ; et cela, en considérant avec Bonnet et collègues (2020) que « la radicalité n'est pas forcément là où l'on pense qu'elle réside ; c'est la poursuite d'une fin, déterminée, qui connaît différentes formes de 'performances' (en termes de violence/non-violence, spectacle/ non-spectacle, discours/action) » (Bonnet *et al.* 2020 : 20). D'un côté, donc, on a des énoncés qui, par une dynamique de violence verbale, fabriquent une agentivité par rapport à la violence patriarcale ; de l'autre côté, des énoncés définitoires qui déjouent les liens référentiels rattachés aux prototypes de la définition institutionnelle et médiatique de « féminicide ». Dans le premier cas, le sens des énoncés de menace est stratifié : tout en portant les marques de la violence verbale, ces énoncés doivent être compris comme une mise en scène de la violence qui s'inscrit dans une convention féministe à la fois en raison de sa configuration comme geste d'autodéfense, et du refus du passage à l'acte violent. Il s'agit donc d'une performance de la confrontation où la fonction de positionnement et de polarisation par rapport au groupe adverse contribuent à renforcer et à valoriser l'identité de l'énonciateur. Dans le second cas, les énon-

cés définitoires introduisent dans la définition de « féminicide » de nouveaux prototypes, dont l'écart par rapport à la norme peut être fort, en ce qu'il s'agit de subjectivités qui échappent aux décomptes officiels (les travailleuses du sexe, les femmes* poussées au suicide) et parfois à la définition même de « victime » (les femmes transgenres). Dans ce sens, le rapport à la violence de CFP, violence agie et violence subie, déclenche des comportements différents dont on peut penser la radicalité en termes de distanciation par rapport à la norme ; si la performance de la violence a bien des effets performatifs, ceux-ci vont plutôt dans la direction de la réflexivité (la construction éthotique) ; elle semble décidément moins puissante et moins inattendue que les efforts de recatégorisation du réel exprimés par les énoncés définitoires, dont les énoncés semblent avoir un potentiel performatif beaucoup plus radical.

Références bibliographiques

- Amossy, R. (2010), *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, PUF, Paris, 2010.
- Amossy, R., Orkibi, E. (2021), « Qu'est-ce que l'ethos collectif ? », in Amossy, R., Orkibi, E. (éds), *Ethos collectif et identités sociales*, Classiques Garnier, Paris, p. 21-51.
- Atzeni, C. (2022), « Terminologie militante et changement social : le cas du terme *femicide* dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes », *Anglophonia*, 34, <http://journals.openedition.org/anglophonia/5006> (consulté le 26 août 2024).
- Bisconti, V. (2022), « Pour une typologie scalaire des définitions », in Montagne, V. (éd.), *Stratégies de la définition*, Classiques Garnier, Paris, p. 43-62.
- Bonnet, V., Fracchiolla, B., Mathieu, L., Nous, C. (2020), « Les discours des radicalités politiques et sociales », *Mots. Les langages du politique*, 123, <http://journals.openedition.org/mots/26557> (consulté le 18 avril 2024).
- Bottici, C. (2023 [2020]), *Anarchafeminism*, tr. it. di F. Zappino, *Nessuna sottomissione. Il femminismo come critica dell'ordine sociale*, Laterza, Milano.
- Butler, J. (2008 [1990]), *Gender trouble. Feminism and the subversion of identity*, Routledge, New York.
- Cardi, C., Pruvost, G. (2012), « Introduction générale : Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques », in Cardi, C., Pruvost, G. (éds.), *Penser la violence des femmes*, La Découverte, Paris, p. 13-64.
- Cardon, D., Granjon, F. (2010), *Médiactivistes*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Champion, C. (2012), « Instagram : je-suis-là ? », *Philosophy of Photography*, 3, p. 83-88.
- Charaudeau, P. (2005), *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Vuibert, Paris.
- Chetcuti, N., Greco, L., (2012), « Théories féministes, théories linguistiques et enjeux catégoriels », in Chetcuti, N. et Greco, L. (éds), *La face cachée du genre : Langage et pouvoir des normes*, Presses Sorbonne nouvelle, Paris, p. 9-19.

- Collages Féminicides Paris (2022), *Notre colère sur vos murs*, Gallimard, Paris.
- Conde, R., Casais, B., (2023), "Micro, macro and mega influencers on Instagram : The power of persuasion via the parasocial relationship", *Journal of Business Research*, 158, DOI: <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2023.113708> (consulté le 31 août 2024).
- Dorlin, E. (2017 [2019]), *Se défendre. Une philosophie de la violence*, La Découverte, Paris.
- Doury, M., Micheli, R. (2016), « Enjeux argumentatifs de la définition : l'exemple des débats sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe », *Langages*, 204, p. 121-138.
- Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.
- Fassin, É. (2012), « Représenter la violence des femmes : performance et fantasme », in Cardi, C., Pruvost, G. (éds), *Penser la violence des femmes*, La Decouverte, Paris, p. 343-349.
- Fracchiolla, B. (2013), « De l'agression à la violence verbale. De l'éthologie à l'anthropologie de la communication », in Fracchiolla, B., Moïse, C., Romain, C. et Auger, N. (éds), *Violences verbales : Analyses, enjeux et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 19-35.
- Fracchiolla, B., Lorenzi Bailly, N., Moïse, C. et Romain, C. (2023), « Violence verbale », in Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (éds), *Discours de haine et de radicalisation : Les notions clés*, ENS Éditions, Lyon, p. 299-307.
- Fracchiolla, B., Moïse, C., Romain, C. et Auger, N. (2013), « Introduction », in Fracchiolla, B., Moïse, C., Romain, C. et Auger, N. (éds), *Violences verbales : Analyses, enjeux et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 9-16.
- Gattiglia, N. (2024), « Entrer en 'résistance civile' contre le 'mal absolu' : la construction d'un ethos écologiste et militant sur Twitter », *Repères DoRiF*, numéro hors-série *Varia*, <https://www.dorif.it/reperes/nora-gattiglia-entrer-en-resistance-civile-contre-le-mal-absolu-la-construction-dun-ethos-ecologiste-et-militant-sur-twitter/> (consulté le 30 avril 2024).
- Gattiglia, N. (à paraître), « Le post Instagram militant : étude exploratoire d'un genre numérique natif plurisémiotique », *Pratiques, Des genres discursifs et des contextes: nouveaux modes d'appréhension et imaginaires*, décembre 2024.
- Giacinti, M. (2020), « Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus », *Nouvelles Questions Féministes*, 39/1, p. 50-65, <https://shs.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2020-1-page-50?lang=fr#r1no1> (consulté le 27 août 2024).
- Giacinti, M. (2021), « 'Débarrasser la société de femme[s] de ce genre-là'. Appréhender les archives judiciaires au prisme du genre pour enquêter sur les féminicides », *GLAD!*, 11, <https://journals.openedition.org/glad/3217#bodyftn4> (consulté le 27 août 2024).
- Greco, L. (2019), "Linguistic uprisings: Toward a grammar of emancipation", *H-France Salon*, 11/14, p. 1-13.
- Husson, A.-C. (2017), « Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes : l'exemple de *grossophobie* et *cissexisme* », *Argumentation et Analyse du Discours*, 18, <http://journals.openedition.org/aad/2317> (consulté le 10 avril 2024).
- Husson, A.-C. (2020), « Activité définitoire folk et argumentation en contexte polémique », *Corela*, HS-31, <http://journals.openedition.org/corela/11106>

- (consulté le 30 avril 2024).
- Jouët, J. (2018), "Digital feminism: Questioning the renewal of activism", *Journal of research in Gender Studies*, 8/1, p.133-157.
- Jouët, J., Niemeyer, K., Pavard, B. (2017), « Faire des vagues. Les mobilisations féministes en ligne », *Réseaux*, 201, p. 21-57.
- Kleiber, G. (1990), *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, PUF, Paris.
- Krieg-Planque, A. (2022), « Définition et signification dans les discours engagés. À propos des enjeux politiques et sociaux de l'activité définitionnelle », in Montagne, V. (éd.), *Stratégies de la définition*, Classiques Garnier, Paris, p. 235-254.
- Lacaze, G. (2020), « Les matérialités discursives et les pratiques citationnelles du discours rapporté numérique sur Instagram », *SHS Web of Conferences*, Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF, 78.
- Laforest, M. (2023), « Menace », in Lorenzi Bailly, N., Moïse, C. (éds), *Discours de haine et de radicalisation : Les notions clés*, ENS Éditions, Lyon, p. 269-275.
- Lalli, P. (2021), « Représentations médiatiques des homicides des femmes en Italie : quels récits du féminicide ? », *88ème Congrès de l'Acfas (3-7 mai 2021)*, <https://www.acfas.ca/node/53877> (consulté le 28 août 2024).
- Lippert, E. (2023), « Violences verbales à l'encontre des femmes artistes sur Facebook », *Sextant*, 39, p. 121-135.
- Lorenzi Bailly, N., Moïse, C. (2022), « Du discours de radicalisation au discours de haine », *Repères DoRiF*, 26, <https://www.dorif.it/reperes/nolwenn-lorenzi-bailly-claudine-moise-du-discours-de-radicalisation-au-discours-de-haine/> (consulté le 10 avril 2024).
- Maingueneau, D. (1991), *L'Analyse du discours : Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris.
- Maingueneau, D. (1999), « Éthos, scénographie, incorporation », in Amossy, R. (éd.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, p. 75-100
- Maingueneau, D. (2005), « L'Analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, p. 64-75.
- Maingueneau, D. (2012), *Les phrases sans texte*, Armand Colin, Paris.
- Marignier, N. (2021), « Performativité », *Langage et société*, HS1, p. 263-266.
- Martin, R. (1983), *Pour une logique du sens*, PUF, Paris.
- Mendes, K. (2022), « #MeToo, selfies et mêmes : une exploration des récits numérisés des violences sexuelles », in Cavalin, C. et al. (éds), *Les violences sexistes après #MeToo*, Mines, Paris p. 23-36.
- Moirand, S. (2007), *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*, PUF, Paris.
- Nerlich, M. (1990), « Qu'est-ce qu'un iconotexte ? Réflexions sur le rapport texte-image photographique dans *La Femme se découvre* d'Evelyne Sinnassamy », in Montandon, A. (éd.), *Iconotextes*, Ophrys, Paris, p. 255-302.
- Oger, C. et Ollivier-Yaniv, C. (2006), « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, 81/2, p. 63-77.
- Orkibi, E. (2008), « Ethos collectif et Rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie », *Argumentation*

- et *Analyse du Discours*, 1, <http://journals.openedition.org/aad/438> (consulté le 10 avril 2024).
- Orkibi, E. (2013), « Critique et engagement dans la rhétorique des mouvements sociaux », *Argumentation et analyse du discours*, 11, <https://journals.openedition.org/aad/1559> (consulté le 31 août 2024).
- Orkibi, E. (2015), « Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche », *Argumentation et Analyse du Discours*, 14 <http://aad.revues.org/2002> (consulté le 10 avril 2024).
- Orkibi, E. (2016), « Ethos numérique et image de candidat dans les campagnes électroniques : le cas des élections israéliennes de 2013 », *Itinéraires*, 3, <http://journals.openedition.org/itineraires/3039> (consulté le 10 avril 2024).
- Paveau, M.-A. (2017), *L'Analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*, Hermann, Paris.
- Paveau, M.-A. (2019), « Technographismes en ligne. Énonciation matérielle visuelle et iconisation du texte », *Corela* HS-28, <http://journals.openedition.org/corela/9185> (consulté le 10 avril 2024).
- Rabatel, A. (2022), « Une approche pragma-énonciative des batailles des définitions », in Montagne, V. (éd.), *Stratégies de la définition*, Classiques Garnier, Paris, p. 203-218.
- Radford, J., Radford, D. (1992), "Preface", in Russell, D., Radford, J. (eds), *Femicide: The politics of women killing*, Twayne, New York, p. xi-xv.
- Raus, R. (2021 [2017]), *FESP: Le français pour les étudiants de Sciences Politiques*, Edizioni Giuridiche Simone, Pozzuoli.
- Reboul, O. (1975), *Le slogan*, PUF, Paris.
- Riegel, M. (1990), « La définition, acte de langage ordinaire. De la forme aux interprétations », in Chaurand, J., Mazière, F. (éds), *La définition*, Larousse, Paris, p. 97-117.
- Rinn, M. (2023), « Extrême (discours) », in Lorenzi Bailly, N., Moïse, C. (éds), *Discours de haine et de radicalisation*, ENS Éditions, <https://books.openedition.org/enseditions/44110?lang=it> (consulté le 10 avril 2024).
- Rosier, L. (2012), « Introduction », *Argumentation et Analyse du discours*, 8, <http://journals.openedition.org/aad/1321> (consulté le 20 avril 2024).
- Rosier, L. (2015), « L'ethos sur Facebook », in Jousset, P. (éd.), *L'homme dans le style, et réciproquement*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, <https://doi.org/10.4000/books.pup.10346>.
- Rosier, L. (2020), « Identités numériques sur Facebook : idiolectes et postures en question », *Corela*, HS-32, <http://journals.openedition.org/corela/12517> (consulté le 26 août 2024).
- Saint-Amand, D. (2022), « Images, lettres et sons », *20 & 21. Revue d'histoire*, 156/4, p. 243-255.
- Sapio, G. (2022), « VI. Féminicides en France : la chair des archives médiatiques », in Bodiou, L., Chauvaud, F. (éds), *Les archives du féminicide*, Hermann, Paris, p. 109-128, https://shs.cairn.info/article/HERM_BODIO_2022_01_0109?lang=fr (consulté le 27 août 2024).
- Sepulchre, S. (2019), « La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone », *French journal for media research*, 11, <https://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1769> (consulté le 27 août 2024).
- Trimaille, C. (2021), « Catégorisation », *Langage et société*, HS1, p. 35-40.

- Vicari, S. (2023), « Discours d'influenceurs, discours d'autorité ? Le cas de deux médecins influenceurs sur Twitter », *Argumentation et Analyse du Discours*, 30, <http://journals.openedition.org/aad/7505> (consulté le 20 avril 2024).
- Zappavigna, M. (2016), "Social media photography: construing subjectivity in Instagram images", *Visual Communication*, 15/3, p. 271-292.
- Zinzius, L. (2023), « Les collages féministes : une pratique en trois temps. Matérialité, performativité et ethos », in Saint-Amand, D. (éd.), *Fabula / Les colloques, Collages, banderoles, pancartes, Les écrits sauvages de la contestation*, <http://www.fabula.org/colloques/document9443.php>.